



La Motte Servolex, le 12 février 2019

Compte rendu du Conseil d'administration du 12 février 2019

Nombre de présents en début de séance à 18 h 06 : 22

Nous excusons l'absence de M. ARALDI, de Mme PAYRE, de Mme FONTAINE, de Mme RASTIER, de Mme GRIPPON, de Mme LIARDOT et de Mme GOUIDER

Le président précise la présence de 4 personnels invités Mme AMBLARD EAP, Mme FONT et M. DUBONNET étudiants STAPS en L3 et Mme ROMAZINI enseignante stagiaire.

Liste des personnes présentes :

- DESBOS Claude
- PERRET Samuelle
- PARRET Christine
- BERTHOUD Luc
- ODIER Michelle
- VEIT Alison
- LACOUR Florence
- VACHER-OREILLER Gaëlle
- PICCOLOTTO Sandy
- BONNEFOUSSIE Marie
- FRAYSSE Pierre
- PETIT Mathieu
- GIRAUD Sylvie
- DEPIERRE Sylvia
- VACHER Frédéric
- DESMULLIER Lucie
- SUEUR Laetitia
- CHATILLON-PINCEMIN Anne

- BOYER Djamilia
- RIGUET Léa
- ARNAUD Valentin
- AUQUIER Enzo

1 Compte-rendu du CA du 27/11/2018

Suite à la remarque du Président de la PEEP, est rajoutée à chaque intervention des parents d'élèves la fédération à l'initiative de l'observation ou de la question.

Le président donne lecture du nouveau compte rendu. Sans remarques il passe au vote.

Vote : 22 pour

2 Répartition horaires 2019-2020

Le président, suite à l'approbation des membres de la commission permanente, rappelle les objectifs qui concourent à la proposition de la répartition des horaires pour l'année prochaine :

- Le nécessaire continuum entre le collège et le lycée du fait d'une réforme proposée par le ministère qui impacte sur la pédagogie mise en œuvre au collège.
- Répondre au contrat d'objectifs 2018-2022 engagé par l'établissement l'année passée où l'oral apparaît comme essentiel

Au regard de ces objectifs, priorité est donnée à la capacité offerte aux enseignants de travailler en petit groupe pour développer et permettre l'acquisition de compétences au niveau de l'argumentation, de l'oral et de l'expérimentation. Priorité est donnée aux classes de 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Un effort particulier est engagé par l'établissement pour la maîtrise de la langue anglaise avec des demies classes qui doivent favoriser l'expression orale.

Concernant les sciences, les groupes sont maintenus en classe de 5^{ème} et concernant les classes de 6^{ème} une expérimentation est mise en œuvre dans le respect du cadre des 4 heures de sciences.

Suite à cette présentation initiale, une étude niveau par niveau est proposée (voir annexe).

Concernant le latin, le président précise que l'ensemble des élèves pourront prétendre à l'inscription au latin en classes de 5^{ème} pour une durée de 3 ans.

Le président fait un point sur les prévisions d'effectifs des Langues Vivantes 2 en 5ème où l'enquête proposée auprès des 6èmes de cette année laisse apparaître 1 germaniste. Il exprime son inquiétude sur le maintien de l'allemand et propose des réflexions territoriales pour les Langues Vivantes 2 comme elles ont été mise en place au niveau du chinois.

M. FRAYSSE enseignant intervient en insistant sur l'absence d'heure en laboratoire en technologie alors que celles-ci sont présentes en physique et en SVT. Il relève l'injustice et l'inéquité de traitement des 3 disciplines scientifiques.

Le président du fait de l'absence de questions passe au vote.

Vote : 23 pour

3 Contrats et conventions

Le président présente la convention concernant la section sportive handball avec le comité départemental, le conseil départemental et la mairie. Cette convention s'étalera sur 2 ans.

Vote : 23 pour

Le président présente la convention concernant la résidence d'artiste au collège avec le conseil départemental.

Vote : 23 pour

Le président présente la convention avec le souvenir français. Il demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration de faire de l'établissement un membre bienfaiteur de cette association. Celle-ci œuvre au quotidien dans notre établissement pour maintenir vive la mémoire de nos anciens.

Mme Gaëlle VACHER OREILLER précise que l'établissement sera personne morale et gardien de l'ancien drapeau du souvenir français cantonal. Cette participation au souvenir français permettra à nos élèves d'être porte-drapeau lors des cérémonies officielles.

Vote : 23 pour

Le président donne la parole à l'adjointe gestionnaire pour un contrat avec une société de désinsectisation. Elle précise que la situation géographique de notre établissement impose de faire passer une société régulièrement pour détruire les nuisibles.

Vote : 23 pour

4 Voyages et sorties

Le président propose une sortie dans le cadre de l'ouverture artistique à Lyon au musée des Confluences pour la classe de 5^{ème} A, les italianisants de 5^{ème} D et la classe ULIS. Le thème est lié à Corto Maltes. La participation demandée aux familles est de 5 euros. L'établissement sur ses fonds propres abondera de plus de 300 euros.

Vote : 23 pour

Le président propose une sortie à Turin, plus précisément la modification du tarif voté lors du précédent conseil d'administration à hauteur de 40 euros par élève pour le nouveau tarif.

Vote : 23 pour

L'adjointe gestionnaire présente le bilan financier du voyage à York qui amène une réduction de la participation des familles à hauteur de 44.00 €

Vote : 23 pour

5 Questions diverses

- Question des enseignants :

- Le CESC sera-t-il réuni cette année ? Qu'en est-il des actions de prévention d'habitude programmées (Info tabac, alcool, sécurité routière, addictions, dangers du numérique) ?

Au regard des observations réalisées par la vie scolaire et la direction, le président juge qu'il faut mettre en regard ces observations avec les actions du CESC futures pour ne pas agir d'une part de façon éparpillée ou répétitive et d'autre part hors du contexte particulier de notre établissement. Le président a pris attache avec les forces de gendarmerie et de police municipale

car il observe en périphérie de l'établissement des comportements à risque. Il observe également que les élèves de 6^{ème} ne disposent plus de filtres au niveau du langage utilisé dans la relation à l'autre (insultes, propos sexistes, propos racistes et propos pornographiques).

Le CESC qui se réunira au mois d'avril doit permettre avec l'infirmière et l'ensemble des acteurs touchant à la citoyenneté et à la santé de dresser un constat. Par la suite, le CESC se rapprochera, en mai et juin, de différents acteurs pour favoriser la construction d'actions durant l'année 2019-2020 qui correspondent à la spécificité de notre établissement.

- Comment pourrait-on travailler ensemble (parents, enseignants, direction) sur une charte qui permettrait d'encadrer le déroulement des conseils de classe ?

La règle du conseil de classe c'est avant tout du respect. Cette instance ne peut être un lieu de débat en dehors de la pédagogie. Si certains souhaitent s'en servir comme une tribune, le président du conseil de classe sera à même de lui demander d'intervenir dans un autre cadre notamment le conseil d'administration.

- Quelles est la date choisie pour l'opération « parking » ?

Cela n'appartient pas au président, mais aux fédérations de parents d'élèves.

- Sur quels critères sont calculées et affectées les IMP au collège ?

Les critères de calcul des IMP correspondent à des effectifs élèves. Il est identique à effectif égal pour tous les collèges de l'académie. En ce qui concerne notre établissement, 2 sections la section internationale et la section aviron ne disposent pas de financement particulier en IMP. Le choix du chef d'établissement est donc de prélever sur la dotation IMP pour accompagner le travail important des 2 coordinateurs de ces 2 sections.

Le président présente le tableau de répartition

Fin de la séance à 19h22

La secrétaire de séance
Mme PARRET

Le Président
M. DESBOS

